

Utilisation du fonds spécial du Conseil pour l'héritage du 100^e de la société de gymnastique de Vufflens-la-Ville.

Préambule

En date du 12 juin 2019, le Conseil communal acceptait à une très large majorité la demande de financement d'un héritage du 100^e à hauteur de CHF 4'000.00.

Initialement, le projet du comité d'organisation consistait en une table et avec des bancs en bois auquel le Conseil communal a assorti des conditions. Lors des discussions, la Municipalité est intervenue pour expliquer que ce type de mobilier n'était pas compatible avec la terrasse du restaurant *Le Marteley* dont le mobilier était déjà commandé.

Fort de ces points, le comité de la Société a cherché une solution qui pourrait s'intégrer et qui reste dans la vision d'un héritage utile aux habitants de notre village.

État des lieux

Lorsque la Municipalité nous a présenté son préavis 10/2020¹, il est apparu clairement au comité de la Société que le financement d'une table en bois n'était plus en phase avec le projet prévu sur une partie de la ZUP en Marteley.

Après diverses discussions, le financement d'un jeu dans le cadre de ce projet¹ est une alternative qui semble mieux s'intégrer à l'ensemble tout en respectant l'idée d'un héritage en lien avec l'univers gymnique. C'est ainsi volontiers que la Société accepte d'allouer le financement précédemment reçu pour un jeu pour les enfants.

Pour le comité de la société de gymnastique
de Vufflens-la-Ville,



Samuel Berthoud, Vice-Président

Vufflens-la-Ville, le 7 mars 2021

¹ « Demande de crédit pour la création d'un espace de détente familial en Marteley, comprenant la réfection complète de la place de jeux et le remplacement des modules du skatepark »

Fond spécial du Conseil communal de Vuflens-la-Ville
Proposition d'utilisation du fonds par le bureau du conseil communal

Chères Conseillères, Chers Conseillers,

En complément au document annexé « Utilisation du fonds spécial du Conseil pour l'héritage du 100^{ème} de la société de gymnastique de Vuflens-la-Ville » il est relevé les points suivants :

Partant du constat que le projet initial de table en bois offert par la FSG Vuflens-la-Ville, mais financé par le fonds spécial du Conseil conformément à la décision prise par le conseil communal dans sa séance du 12 juin 2019, n'est plus approprié.

Que par contre, la pose d'un jeu pour les enfants s'avère plus adéquat et en phase avec les buts poursuivis par la FSG Vuflens-la-Ville et l'aménagement de la place de jeux du Marteley.

Il apparaît que dans le cas où le conseil communal approuve cette modification d'utilisation du montant accordé il faut savoir que la somme ne suffit pas et que nous ferions un cadeau « empoisonné » à la municipalité car il faudrait absorber le surcoût dans le budget des travaux et par conséquent, renoncé à un aménagement...ou se retrouver avec un dépassement de crédit.

L'objectif souhaité nous semblant positif pour la population, profitant aux jeunes enfants et ainsi à leurs parents et grands-parents, le bureau vous propose de prendre le surcoût estimé à CHF 7'000.00 à charge du fonds spécial du conseil communal.

Le conseil communal ferait un geste fort en faveur de la population du village et utiliserait selon nous les fonds en accord avec sa principale raison d'être.

Nous vous proposons donc :

- 1) D'accepter la modification d'utilisation de la somme accordée le 12 juin 2019 CHF 4'000.00
- 2) D'allouer en sus le montant nécessaire aux travaux de fondations et sécurité CHF 7'000.00

Le montant total alloué au projet serait donc de CHF 11'000.00

La plaque explicative sur place ferait bien entendu état du financement par le fonds spécial du conseil communal, dans le cadre de l'idée « d'héritage » et de souvenir du 100^{ème} de la FSG Vuflens-la-Ville.

Nous sollicitons par conséquent votre accord pour la réalisation de ce projet en prenant les décisions suivantes :

Le conseil communal de Vuflens-la-Ville dans sa séance du 24 mars 2021 :

- **Accepte de ne plus lier le montant de CHF 4'000.00 à la fourniture d'une table en bois, mais à un jeu pour les enfants**
- **Accepte d'allouer un montant supplémentaire de CHF 7'000.00 pour les travaux de fondation et sécurité qui y sont liés**

